

FICHE D'INSCRIPTION HÉMAN SAISON 2018 - 2019

Reprise des cours : Dès le lundi 16 septembre

ADHESION OBLIGATOIRE : 50 euros

T-Shirt de l'école offert à la rentrée

PLANNING

LUNDI :

- Eveil 4-5 ans : 17h30 – 18h15 (Leïla)
- Hip Hop 6-7 ans : 17h30 - 18h30 (Cressence)
- Hip Hop 8-10 ans : 17h30 - 18h30 (Soussaba)
- Break Initiation Enfants : 18h15 – 19h15 (Greg & Leï)
- Hip Hop Ados Débutants : 18h30 - 19h30 (Soussaba)
- Break Initiation Ados / Adultes : 19h15 – 20h30 (Greg & Leï)
- Hip Hop Adultes Intermédiaires : 19h00 - 20h30 (Cressence)
- Cardio Training : 19h30 – 20h30 (Coach Soso)
- Jazz Rock : 20h30 – 22h00 (Richard)

MERCREDI :

- Modern Jazz Ados 11-15 ans : 17h45 – 19h00 (Lorna)
- Eveil 4-5 ans : 18h00 – 18h45 (Elisabeth)
- Hip Hop 8-10 ans : 18h45 – 19h45 (Elisabeth)
- Hip Hop 11-13 ans : 19h00 – 20h00 (Alison)
- Modern Jazz 16 et + / Adultes : 19h00 – 20h30 (Lorna)

JEUDI :

- Hip Hop 6-7 ans : 18h00 – 19h00 (Leïla)
- Hip Hop 8-10 ans : 18h00 – 19h00 (Soussaba)
- Hip Hop Ados Intermédiaires : 18h00 – 19h15 (Cressence)
- Hip Hop Mamans : 19h00 – 20h15 (Soussaba)
- Hip Hop Ados Avancés : 19h00 – 20h30 (Elisabeth)
- Hip Hop Adultes Débutants : 19h30 - 21h00 (Danika)
- Hip Hop Intermédiaires + : 20h30 – 22h00 (Claise)
- Inscription à la semaine Hip Hop du 22 au 26 avril 2019

DOCUMENTS À JOINDRE IMPERATIVEMENT

1 Certificat médical de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents

3 enveloppes timbrées avec vos coordonnées

Règlement intérieur signé

FICHE PERSONNELLE

Nom :

Prénom :

Taille de T-Shirt souhaitée : Entourez la bonne taille (coupe mixte)

5/6 ans 7/8 9/11 12/14 XS S M L XL XXL XXXL

Date de naissance :

Adresse :

Mail :

Tél :

Facebook : www.facebook.com/_____ (ou pseudo)

PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : TEL :

NOM : TEL :

IMPORTANT PROBLEME DE SANTE A SIGNALER (asthme, allergie, autres) :

AUTRES MEMBRE(S) DE LA FAMILLE INCRIT(S) : (Sur d'autre fiche)

Nom / Prénom Cours Suivi(s)

Possibilité de paiement en 3x – Bons CAF et Chèques Vacances

Paiement par chèque, espèces et CB

ADULTE :

- 1 cours par semaine (danse ou cardio) : 280€ (+50€ d'adhésion)
- 1 cours par semaine + cardio : 380€ (+50€ d'adhésion)
- 2 cours par semaine : 500€ (+50€ d'adhésion)
- 2 cours par semaine + cardio : 600€ (+50€ d'adhésion)

PARENT + ENFANT :

- Cours adulte + 1 enfant : 430€ (+100€ d'adhésion)
- 1 Cours adulte + cardio + 1 enfant : 530€ (+100€ d'adhésion)
- 2 cours adulte + 1 enfant : 645€ (+100€ d'adhésion)
- 2 cours adulte + cardio + 1 enfant : 745€ (+100€ d'adhésion)

ENFANT :

- 1 cours de 45 minutes ou 1h : 195€ (+50€ d'adhésion)
- 1 cours de 1h15 ou 1h30 : 210€ (+50€ d'adhésion)
- 2 cours de 1h : 330€ (+50€ d'adhésion)
- 1 cours de 1h + 1 cours de 1h30 ou 1h15 : 350€ (+50€ d'adhésion)
- 2 cours de 1h30 ou 1h15 : 380€ (+50€ d'adhésion)

2 FRÈRES et/ou SŒURS :

- 1 cours de 1h chacun ou 45mn : 360€ (+100€ d'adhésion)
- 1 cours de 1h30 ou 1h15 chacun : 390€ (+100€ d'adhésion)
- 1 cours de 1h ou 45mn pour l'un et de 1h30 ou 1h15 pour l'autre : 375€ (+100€ d'adhésion)
- 2 cours de 45mn ou 1h pour l'un et 1 cours de 45mn ou 1h pour l'autre : 500€ (+ 100€ d'adhésion)
- 2 cours de 45mn ou 1h pour l'un et 1 cours de 1h15 ou 1h30 pour l'autre : 520€ (+ 100€ d'adhésion)
- 2 cours de 1h15 ou 1h30 pour l'un et 1 cours de 45mn ou 1h pour l'autre : 550€ (+ 100€ d'adhésion)
- 3 cours de 45mn ou 1h chacun : 500€ (+ 150€ d'adhésion)
- Autre : Tarif :

SEMAINE HIP HOP :

- Enfant : 120€
- Ados : 100€
- Adultes : 100€

POUR LES MINEURS

En cas d'incident, choix de l'endroit ou conduire l'enfant mineur :

- J'autorise / n'autorise pas mon enfant à rentrer seul
- J'autorise / n'autorise pas le professeur à passer de la crème arnica en cas de choc
- J'autorise / n'autorise pas le professeur à donner un Doliprane en cas de maux de tête

PARTIE RESERVÉE À L'ADMINISTRATION

Pièce(s) manquante(s) :

REGLEMENT :

Montant	Date	Espèce	N° Chèque	Nom chèque	Ticket CAF

Dossier enregistré par :

Date d'inscription :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Inscription aux cours de danse

- Les cours sont réservés aux adhérents du Centre de Danse Héman.
- Tout adhérent participant à un cours doit y être inscrit. Seuls les dossiers complets rendront l'inscription effective.

2. Règlement des cours

Le jour de l'inscription, l'adhérent peut remettre jusqu'à 3 chèques de règlement qui seront encaissés aux dates indiquées au dos du chèque. Les règlements pourront être échelonnés dans la limite des deux premiers trimestres.

Sans précisions de la part de l'émetteur, les chèques seront encaissés au début des 3 premiers mois de cours.

3. Remboursement d'un cours

Aucun remboursement n'est effectué. L'adhérent est censé avoir pris connaissance du style de danse du cours auquel il souhaite s'inscrire, notamment en ayant visité notre site ou en s'étant documenté de quelque manière que ce soit au sujet des styles de danse pratiqués à notre école.

4. Organisation des cours

Le bureau d'Héman se réserve le droit de modifier l'organisation des cours ou de les supprimer si un cours est suivi par trop peu d'adhérents ou pour toute autre raison importante.

5. Discipline et Organisation

- Les adhérents doivent respecter les horaires de cours.
- Il est interdit de fumer dans les salles de cours.
- Le port de bracelets et bagues pouvant occasionner des blessures est déconseillé.
- En cas de non-respect du règlement, d'impayés, d'incivilités manifestes ou si l'adhérent empêche le bon déroulement du cours par un comportement dissipé, l'équipe du centre de danse Héman se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un élève des cours, sans aucune possibilité de remboursement, ou de ré-inscription.

6. Responsabilité

Héman décline toute responsabilité, en cas de vol, d'oubli ou de perte d'objet personnel dans la salle de cours et en cas de report des cours suite à des causes indépendantes de sa volonté.

7. Assurances

- Héman a souscrit une assurance en responsabilité civile.
- L'association Héman dégage toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels subis par les adhérents des cours de danse, sauf en cas d'implication directe de l'association pour faute. Les adhérents devront se couvrir pour les blessures qu'ils subissent seuls. Chaque adhérent devra répondre de sa responsabilité civile pour les fautes causées à autrui.

8. Correspondance

Les élèves et parents d'élèves seront priés de faciliter la correspondance avec les professeurs et autres responsables de l'école, en prenant connaissance des mails, newsletters et autres courriers qui leurs seront adressés pour communiquer les informations et toute actualité concernant l'organisation interne et générale de l'école.

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Sous réserve de préserver l'intimité de ma vie privée, j'autorise les responsables de Héman, pour une durée de 1 an à dater de la présente, ★ à me photographier ou à filmer mon enfant dans le cadre des activités organisées par Héman.

★ à publier dans la presse les photographies me représentant ou représentant mon enfant, prises dans le cadre des activités organisées par Héman.

★ à publier sur le site Internet d'Héman (www.heman.fr) ainsi que ses pages Facebook et autres sites relatant de la danse les photographies ou vidéos me représentant ou représentant mon enfant, prises dans le cadre des activités organisées par Héman.

★ à projeter sur écran, lors de manifestations organisées par Héman (Assemblées Générales, manifestations de promotion des activités associatives, etc.) les photographies ou vidéos me représentant ou représentant mon enfant, prises dans le cadre des activités organisées par Héman.

J'autorise Je n'autorise pas

Je prends note que Héman s'engage, pour sa part :

- à privilégier les photographies de groupe
- à ne publier que des photographies représentant les adhérents dans le contexte de l'activité organisée par Héman
- à ne pas faire figurer en légende l'identité des enfants mineurs.

Signature de l'adhérent ou des parents ou tuteurs légaux pour les mineurs, précédés de la mention « lu et approuvé »